

Louvigné de Bais, le mercredi 5 mars 2026

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une réunion du conseil municipal aura lieu le :

**Mardi 10 mars 2026
à 19h00 à la salle Intermède**

Ordre du jour :

- Finances – Comptes Financiers Uniques 2025 (selon validation du CFU par la trésorerie)
- Finances – Reprise anticipée des résultats 2025 (si absence de validation des CFU par la trésorerie)
- Finances - Affectation des résultats 2025
- Finances - Vote des taux des impôts directs locaux 2026
- Finances – Budgets Primitifs 2026
- Finances - Subventions 2026 aux associations – Bonus Commerçants
- Décisions du Maire prises en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT (Délibération du 27 octobre 2020)
- Questions diverses

Comptant sur votre présence,

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Thierry PIGEON

